

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, INPH

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski

Présidente

Docteur Bertrand Mas *Vice-Président*

Docteur Yves Rébufat

Secrétaire Général

SECRET MEDICAL EN 2011 APRES HPST: UN PRINCIPE BAFOUE

07 06 2011

Le SNPHAR-E a été alerté par plusieurs médecins responsables de l'information médicale hospitalière, très inquiets quant au respect des règles de confidentialité et de respect du secret médical que chaque médecin et chaque établissement de santé doivent à leurs patients.

Alors que la réglementation est très stricte (Art L.6113-7), imposant le respect du secret médical et des droits des patients pour l'analyse de l'activité hospitalière avec même un risque pénal si ce secret n'est pas respecté, de plus en plus d'établissements, étranglés budgétairement, externalisent à des sociétés externes privées le codage des pathologies et actes réalisés. **Des données médicales nominatives du dossier médical sont extraites par du personnel non médical n'ayant rien à voir avec le patient, ce qui est contraire aux recommandations de l'Ordre.**

Mais en 2011, que valent les principes éthiques et déontologiques de respect de la confidentialité face à certaines directions pilotant des établissements en grande difficulté financière, dont le financement des hôpitaux repose entièrement sur cette saisie d'information ?

Les médecins de l'informatique médicale, soumis à forte sujétion administrative, qui ont essayé dans certaines structures de faire valoir ces règles ont subi culpabilisation, et chantage allant jusqu'à des menaces de mise en recherche d'affectation ou pressions diverses. Certains établissements ont même carrément supprimé l'information médicale interne, pour toute l'externaliser. Comme si les données médicales pouvaient être traitées comme le ménage ou la restauration! C'est d'ailleurs sûrement un nouveau marché, puisqu'apparaissent des sociétés spécialisées dans le codage externalisé, avec primes au rendement pour des employés qui n'ont rien à voir avec la santé et ses principes ...

Pourtant la CNIL et le Conseil de l'Ordre, consultés, convergent formellement pour exiger que soit garantie la confidentialité des données éventuellement transmises, qui en aucun cas ne devraient contenir les identifiants des patients, ce qui signifie qu'en l'état actuel les données type RSS ou RSA ne doivent être transmises aux auditeurs externes.

Il est nécessaire que chaque médecin hospitalier clinicien, garant des données concernant ses patients, sache que celles-ci sont peut être livrées à des sociétés privées sans garantie sur la confidentialité. C'est désormais une responsabilité partagée entre médecin de l'informatique et médecins cliniciens.

Le SNPHAR-E sera d'une vigilance extrême pour défendre les collègues menacés dans le respect de leur indépendance professionnelle alors qu'ils sont le dernier rempart de la confidentialité et du secret médical.

Le SNPHAR-E a pris ce dossier en main désormais au niveau national, et va le porter fortement.

Service d'Anesthésie Réanimation Hôpital de la Croix Rousse 69004 Lyon Cedex tél. 06 88 07 33 14 tél. 04 72 07 10 17 ☑ nicole.smolski@snphar.fr Service d'Anesthésie Réanimation Hôpital Laënnec - CHU de Nantes 44093 Nantes Cedex 1 tél. 06 86 87 62 76 tél. 02 40 16 53 04 yves.rebufat@snphar.fr